Panneau d'Interdiction - Interdiction de fumer et vapoter

Référence : A4480718



DESCRIPTION :

- Panneau d’interdiction “Interdiction de fumer et vapoter”
- Idéal pour entreprises, bureaux et espaces collectifs
- Pictogramme clair pour une compréhension immédiate
- Disponible en vinyle (intérieur) ou PVC (intérieur/extérieur)
- Fixation simple : adhésif, vis ou double-face
- Plusieurs dimensions pour s’adapter à la distance de lecture
- Résistant et durable, même en environnement exigeant
- Permet de prévenir les infractions

INFORMATION PRODUIT

Panneau d’interdiction “Interdiction de fumer et vapoter” : une signalisation indispensable

Le panneau d’interdiction “Interdiction de fumer et vapoter” est un élément essentiel pour garantir le respect des règles d’hygiène et de sécurité au sein des entreprises et espaces collectifs. Il permet d’informer clairement les usagers des zones où fumer et vapoter sont strictement interdits.

Depuis le 1er octobre 2017, l’usage de la cigarette électronique est interdit dans les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif. Une signalisation adaptée est donc obligatoire pour assurer la conformité de vos installations et limiter les risques de sanctions.

Disponible en plusieurs formats et matériaux, ce panneau s’adapte à tous les environnements professionnels, en intérieur comme en extérieur.

Une signalisation claire pour prévenir les risques et respecter la loi

Ce pictogramme normalisé permet une compréhension immédiate du message, même à distance. Il contribue à :

- Faire respecter les interdictions liées au tabac et au vapotage
- Protéger la santé des collaborateurs et du public
- Éviter les sanctions liées à l’absence de signalisation obligatoire
- Structurer efficacement vos espaces professionnels

Le choix du format dépendra de la distance de lecture et de la configuration de vos locaux, garantissant une visibilité optimale en toutes circonstances.

Caractéristiques techniques

- **Type** : Panneau d’interdiction
- **Message** : Interdiction de fumer et vapoter
- **Format** : Rectangulaire
- **Orientation** : Horizontale
- **Coloris** : Rouge sur fond blanc

Matériaux :

- Vinyle souple
- PVC laminé

Dimensions disponibles :

- 297 x 105 mm
- 450 x 150 mm

Fixation :

- Vinyle : Auto-adhésif (pose rapide)
- PVC : Vissage ou double-face

Utilisation :

- Vinyle : Intérieur
- PVC : Intérieur et extérieur

Les atouts du produit

- **Lisibilité optimale** : pictogramme clair et universel
- **Installation facile** : plusieurs options de fixation selon le support
- **Résistance durable** : excellente tenue dans le temps, même en environnement exigeant (version PVC)
- **Adaptabilité** : plusieurs formats pour s’ajuster à tous les espaces

Réglementation et obligations

L’absence de signalisation adaptée peut entraîner des sanctions pour le responsable des lieux, avec une amende pouvant atteindre 750 €. Cela inclut notamment :

- L’absence d’affichage de l’interdiction
- La mise à disposition d’espaces non conformes
- La tolérance volontaire du non-respect des règles

Mettre en place une signalisation claire et conforme est donc indispensable pour assurer la sécurité, la santé des usagers et le respect de la réglementation de votre établissement.

Au-delà de l’obligation légale, ce panneau s’inscrit dans une démarche globale de prévention des risques professionnels. Il participe à la création d’un environnement de travail sain et structuré.

Simple à installer, durable et immédiatement compréhensible, il constitue un investissement indispensable pour toute organisation soucieuse de la sécurité et du respect des règles.

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. A4480718 Dimensions - 297 x 105 mm, Modèle - Vinyle Souple Autocollant

Réf. A4480818 Dimensions - 450 x 150 mm, Modèle - PVC 2 mm

Réf. A4482118 Dimensions - 450 x 150 mm, Modèle - Vinyle Souple Autocollant

Réf. A4482218 Dimensions - 297 x 105 mm, Modèle - PVC 2 mm